

## **Retenez vos dates dès maintenant pour les formations du Collège !**

*Le Collège s'engage à simplifier vos inscriptions et à s'en charger pour vous ! N'hésitez plus, rejoignez-nous !*

*Chère Consœur et cher Confrère,*

*Cette année, le DPC reste obligatoire à raison d'un DPC par an. Votre budget de formation n'est plus que de 2 940 € au lieu des 3 700 € de 2016. Cette réduction est la conséquence de la centralisation imposée par le gouvernement actuel à travers la création de l'ANDPC (Agence Nationale du DPC) pour réaliser un hold-up sur le budget des libéraux.*

*Pour cette raison, inscrivez-vous à un maximum de formations en début d'année pour être sûr d'épuiser ces 2 940 € car le budget est épuisé de plus en plus tôt en cours d'année en octobre voire en septembre. Même si vous manquez quelques formations en cours d'année, vous serez sûr d'être indemnisé au plafond, ce à quoi vous avez droit. Votre inscription en début d'année sur une formation de fin d'année sera valide.*

*Afin de recentrer la formation sur un côté pratique, nous vous proposons un DPC ciblant votre exercice au quotidien. Vous serez indemnisé(e) et aurez ainsi validé votre obligation tout en améliorant votre environnement professionnel.*

*Participez également aux formations sur LOGOS et profitez de cette occasion pour inscrire votre personnel afin qu'ensemble, dans votre cabinet, vous alliez tous dans la même direction avec plus d'efficacité !*

### **OGDPC (AFML)**

**OGDPC indemnisée sur 1 journée, Chaque journée DPC est indemnisée 345€. La nuit d'hôtel du 24 au 25 mars est remboursée au médecin à hauteur de 100 € si votre cabinet est à plus de 60 km du lieu de formation. Merci de joindre un chèque de 35 € à l'ordre de l'AFML et votre n° RPPS et Adéli.**

- **Samedi 25 Mars 2017** : « **Les médicaments et le Stomatologiste : Pratique quotidienne en 2017** »  
Présenté par les Docteurs GUEDJ et SZPIRGLAS.

### **C.M.S.C.M.F.F**

**Cette formation est organisée par le CMSCMFF. Il n'y a aucune prise en charge.**

- **Samedi 13 Mai 2017** : « **LOGOS remise à niveau, nouveautés numériques** » par Mr Denis CANEVET et le Dr Philippe VERMESCH. (formation à 300 € par praticien et 300 € par assistante)  
C'est le moment de faire participer votre personnel. Cette participation est **payante**. Elle sera **prise en charge au titre du CPF** (compte personnel de formation).  
Bien sûr, cela vous coûtera peut-être un peu d'argent mais les retours que vous en aurez valideront fortement ce DPC et amélioreront l'ambiance de travail au cabinet !  
Mon comptable m'a toujours dit : « une journée de réflexion de temps en temps sera toujours plus rentable qu'une journée la tête dans le guidon ! ».
- **Samedi 24 Juin 2017** : « **Gestion du cabinet, efficacité du temps de travail, gestion du personnel, aspect administratif et fiscal** » présentée par le Dr Philippe VERMESCH.  
**Formation payante 400 €/ adhérent, et 500 €/ non adhérent.**

- Samedi 14 Octobre 2017 : « **LOGOS comptabilité et gestion des plannings** »  
Présenté par le Docteur Philippe VERMESCH et Monsieur Denis CANEVET. (Formation à 300 € par praticien et 300 € par assistante)

## AFMCSTO – FAF

Cette année le Collège assure des formations FAF-PM pour les médecins ayant un exercice libéral et à jour de leur cotisation URSSAF. Ces **formations FAF 2017** sont gratuites mais ne sont pas indemnisées. Vos frais de déplacement et d'hôtel sont déductibles de vos BNC.

Pour vous inscrire à une formation FAF, vous devez adresser au secrétariat du collège :

Un chèque de 30 € à l'ordre de L'AFMCSTO sauf si vous l'avez déjà fait au titre d'une autre formation.

Attestation de versement URSSAF de l'année en cours « contribution au fonds d'assurance formation des non-salariés » téléchargeable en ligne : <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/declarer-et-payer/obtenir-une-attestation.html>

**ATTENTION** : Agrément FAF en attente de réponse pour la gestion des atrophies osseuses et le vieillissement de la face.

Si l'agrément FAF est refusé, cette formation deviendra payante avec les mêmes conditions d'inscription et les mêmes tarifs (formation payante 400 €/ adhérent, et 500 €/ non adhérent)

- Samedi 20 Mai 2017 « **Gestion des atrophies osseuses de la région postérieure de la mandibule et au maxillaire, importance des tissus mous en 2017** » par le Dr Jean Pascal ROIG.  
Les NACO (nouveaux anticoagulants) en 2017 par le Dr Guillaume ROIG
- Vendredi 6 et samedi 7 Octobre 2017 « **Répondre aux demandes concernant le vieillissement de la face.** »  
Présentée par les Docteurs PLANE, MARTINI et ELLE RENAULT organisée en Corse.
- Samedi 2 Décembre 2017 : « **Formation initiale à l'anglais médical en Odontostomatologie.** »  
présentée par le Docteur Gérard KAGAN  
***My Doctor is rich ! Sauriez-vous assurer une consultation et information face à un patient Sri-Lankais ne parlant qu'un anglais... approximatif... non ?... Rejoignez-nous !***

## BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

MAIL OBLIGATOIRE : \_\_\_\_\_

N° RPPS ET ADELIE : \_\_\_\_\_

### FORMATION OGDPC/AFML

OGDPC indemnisée sur 1 journée. *Chaque journée DPC est indemnisée 345€.*

*La nuit entre les 2 jours est remboursée au médecin à hauteur de 100 € (si le cabinet est situé à plus de 100km de Paris).*

*Un chèque de 35€ à l'ordre de l'AFML*

Samedi 25 Mars 2017 : **Les médicaments et le Stomatologiste : Pratique quotidienne en 2017**

### FORMATION DU COLLÈGE PAYANTE

*Cette formation est organisée par le C.M.S.C.M.F.F, il n'y a aucune prise en charge.*

**Prix de la journée** : Formation payante 400 €/ adhérent, 500 €/ non adhérent et 300 €/assistante.

Samedi 13 Mai 2017 : **LOGOS : » remise à niveau, nouveautés numériques »**

Samedi 24 Juin 2017 : **« Gestion du cabinet, efficience du temps de travail, gestion du personnel, aspect administratif et fiscal »**

Samedi 14 Octobre 2017 : **LOGOS comptabilité et gestion des plannings**

### FORMATION AFMCSTO- FAF

Cette journée n'est pas indemnisée. Un chèque de 35 € à l'ordre de l'AFMCSTO. L'attestation Urssaf de contribution au fonds d'assurance formation des non-salariés que vous pouvez vous procurer sur le site de l'URSSAF en suivant ce lien : <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/declarer-et-payer/obtenir-une-attestation.html>

Samedi 20 Mai 2017 : **» gestion des atrophies osseuses de la région postérieure de la mandibule et au maxillaire, importance des tissus mous »**

Vendredi 6 et samedi 7 Octobre 2017 : **« Prévention des signes du vieillissement de la face : perfectionnement »**

Samedi 2 Décembre 2017 **«Formation initiale à l'anglais médical en Odontostomatologie.»**